



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Direzione di l'Amministrazione generale
Direction de l'Administration générale

Bastia, le 16 juin 2026

ARRÊTÉ N°2026/336

Portant désignation d'un Correspondant défense pour la Ville de Bastia

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-18 ;

Vu la circulaire du ministre de la Défense en date du 26 octobre 2001

Considérant que le correspondant défense est le relais local des questions de défense, de mémoire et de citoyenneté. Il contribue à entretenir le lien entre la Nation et les Armées, à transmettre la mémoire des conflits et à sensibiliser les jeunes aux valeurs républicaines. ;

ARRÊTE :

Article 1 :

Monsieur Antoine Graziani, 10^e adjoint au Maire, est désigné comme correspondant défense de la Ville de Bastia.

Article 2 :

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et transmis à la Préfète de Haute-Corse.

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la commune.

Le Maire,

Signé électroniquement le 19/06/2026


Gilles SIMIENI

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif de Bastia peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr